

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
Travaux dans les E.P.L.E.	331

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code de l'éducation,
- VU** le Code rural et de la Pêche maritime et notamment l'article L.152-1,
- VU** le Code des assurances,
- VU** la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment son article 14,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 approuvant la Stratégie d'Investissement dans les Lycées (SIL) pour la période 2018-2024,
- VU** le règlement budgétaire et financier modifié,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2021 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT que pour les besoins de la mise en service du réseau de chaleur du quartier de Belle-Beille sur la commune d'Angers, une servitude doit être établie avec cette dernière afin de faire passer les canalisations sur l'une de ses parcelles, sise 55 rue de la Barre, cadastrée section ET numéro 241, représentant une surface de 8ha 58a 17ca (85 817m²) ;

CONSIDERANT que la parcelle se trouvant dans l'emprise du lycée Henri Bergson à Angers (49), la Région des Pays de la Loire est bénéficiaire de ladite parcelle suivant mise à disposition par la commune ;

CONSIDERANT que la commune, en tant que propriétaire consent librement à conclure avec la société ALTER Services, en charge de la conception, la construction, la rénovation, la gestion et l'exploitation du réseau de chaleur une servitude sur la parcelle lui appartenant ; ladite servitude étant consentie à titre gratuit ;

CONSIDERANT que la Région des Pays de la Loire, en tant que bénéficiaire de la mise à disposition de la parcelle susmentionnée doit entériner le tracé proposé et donner son accord à la mise en place de la servitude ;

- CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,
- CONSIDERANT** l'avis de la commission Education et Lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme
- ENTENDU** Franck NICOLON, Thierry VIOLLAND, Brigitte NEVEUX, Maï HAEFFELIN, Philippe BARRE, Aykel GARBAA, Isabelle MERAND, Pascal GANNAT, Christophe CLERGEAU, Isabelle LEROY

Après en avoir délibéré,

AFFECTE

une autorisation de programme d'un montant de 2 575 000 euros pour permettre la mise en œuvre d'opérations prévues au titre du programme n°331 "Travaux dans les EPLE", selon le détail joint en annexe 1,

APPROUVE

la convention de servitude pour le passage d'un réseau de chaleur à titre gratuit au profit de la société ALTER Services, concernant la parcelle cadastrée commune d'ANGERS, sise rue 55 rue de la Barre, section ET numéro 241, représentant une surface de 8ha 58a 17ca (85 817m²), propriété de la Ville d'Angers, dont la Région est bénéficiaire suivant mise à disposition par la commune dans la mesure où la parcelle fait partie de l'emprise du lycée Henri Bergson à Angers (49)(annexe 2),

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à signer la convention.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain

REÇU le 02/04/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs